

MIEUX ACCOMPAGNER LES PARENTS POUR MIEUX PROTÉGER LES ENFANTS UN ENJEU DE PRÉVENTION !

En France, le nombre d'enfants concernés par une mesure de protection ne cesse d'augmenter ! Ils étaient près de 400 000 en 2024 (une progression de 44 % en vingt ans), dont 57 % accueillis en dehors de leur milieu de vie habituel. Au-delà des chiffres, ce sont des destins d'enfants qui se jouent, et l'on sait ce qu'il en est de ces devenirs : déficit d'espérance de vie, moindre réussite scolaire, santé mentale dégradée... Comment l'éviter ? Comment prévenir la survenue de situations de négligence sévère ou de maltraitance ?

Cette question concerne tout professionnel du soutien à la parentalité. Entre notre mission de protection de l'enfant et notre rôle de soutien à la parentalité, une véritable tension peut apparaître. Certes, en cas de doute, il n'y a pas de dilemme éthique : la protection de l'enfance est une priorité. Mais la seule solution serait-elle alors de placer l'enfant ?

Les placements sont encore privilégiés au détriment d'une réelle politique de prévention. Pourtant, de nombreuses expériences montrent qu'une prise en compte plus fine des besoins des familles vulnérables permet de les éviter. Elle peut porter sur plusieurs leviers complémentaires : soutien matériel, accompagnement éducatif, appui psychologique, sécurisation du parcours résidentiel, accès aux soins, temps de répit, conférence familiale, relais parental... Il s'agirait donc de les **accueillir pour mieux prévenir**.

Et lorsqu'un placement s'impose, l'accompagnement des parents reste crucial ; la mesure doit être explicitée et accompagnée (**dire pour soutenir**) ; enfin, ce soutien aux parents doit perdurer au décours du placement (**prévenir pour ne pas reproduire**). Tout cela repose sur la qualité de l'alliance avec les parents, des liens de confiance tissés au fil du temps, sans jugement, avec la prise en compte de toutes les composantes qui construisent la

parentalité (l'histoire, la culture...). Malheureusement, sur le terrain, la réalité résiste : les professionnels reprochent souvent aux parents d'être peu mobilisés, et ces derniers se sentent régulièrement mis hors jeu. Or, en prenant soin d'un parent, on prend soin d'un enfant. **La place des parents en protection de l'enfance est donc fondamentale**. C'est un enjeu de prévention majeur. Une prévention qui suppose un changement de paradigme : il ne s'agit plus de protéger l'enfant contre sa famille, mais de travailler avec cette dernière pour trouver des solutions à même d'assurer sa protection.



Philippe Duverger

Chef du service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent au CHU d'Angers, chroniqueur pour France 5, président de la Fnepe depuis juin 2023, il a publié *L'Amitié à l'adolescence* (First, 2022).

À l'heure où un projet de loi de refondation de la protection de l'enfance est annoncé et où le gouvernement s'apprête à dévoiler les conclusions de ses Assises de la parentalité, le soutien aux familles apparaît comme un levier clé. Espérons qu'il s'inscrira dans une véritable stratégie nationale de soutien à la parentalité, assortie d'une feuille de route opérationnelle et pluriannuelle. Un engagement politique concret accompagné de moyens financiers conséquents est indispensable pour soutenir cette prévention. ■